

Le DES pharmacie en quizz

« Cet été, nous vous avons sollicités pour répondre à un quizz concernant votre filière : le DES de pharmacie. Nous pensons bien que quelques nouveautés amenées par la réforme n'étaient pas connues de tous mais nous ne pensons pas que des « fausses croyances » circulaient. Nous nous sommes appuyés sur les réponses erronées qui ont été données cet été pour construire cet article ; voici donc l'état des lieux de ce qu'il faut savoir concernant votre DES. »



Le diplôme que vous obtiendrez tous en fin de cursus d'internat est le DES (diplôme d'études spécialisées) de pharmacie. Le DES validé ne sera pas différent en fonction de l'option que vous choisirez.

« L'option », le mot est lâché ! Beaucoup d'erreurs concernant cette grande nouveauté dans le cursus.

Votre cursus est construit en 2 niveaux de 2 ans. A l'issue de votre niveau 1 (après vos 4 premiers semestres validés), vous choisirez librement l'option :

- pharmacie hospitalière – pratique et recherche (PH-PR)
- OU pharmacie industrielle et biomédicale (PIBM)

Elle conditionnera normalement votre niveau 2.

Néanmoins, et peu d'entre vous sont au courant, il existe un droit au remords concernant l'option. Il est accordé à titre exceptionnel et ce, avant la fin de la 3e année d'internat (arrêté du 31-10-2008). Ce "droit au remords" n'est pas le même que celui concernant l'affectation de l'internat, il est indépendant de votre classement au concours et nécessite en pratique une validation de votre changement de maquette auprès de votre coordonateur local. Il s'applique aux 2 options.

Votre niveau 2 s'articule donc autour de 4 semestres en vue de vous donner une compétence particulière dans un domaine qui vous plait.

Mais votre spécialisation peut débuter dès la 2ème année d'internat, puisque dès cette année-là, vous n'êtes plus obligés d'effectuer vos semestres parmi les quatre domaines

obligatoires en 1ère année. Cette 2ème année est donc cruciale et permet aux indécis de sortir des domaines et des PUI pour découvrir d'autres métiers du pharmacien et ainsi choisir votre option de manière éclairée.

Concernant les débouchés, là encore, rien n'est figé !

L'option PH-PR amènera logiquement vers un cursus hospitalier ou hospitalo-universitaire. L'option PH-PR se décompose en "P" = pratique et "R" = recherche. Cette option a été créée dans le but de favoriser le côté recherche de l'ancien PHC (les textes prévoient que des aménagements du temps de travail peuvent être réalisés afin de faciliter le côté recherche de la formation, ne l'oubliez pas !). Si la recherche vous intéresse, un M2 vous permettra une pratique de la recherche dans un laboratoire. Pour poursuivre dans cette voie, une thèse d'université doit ensuite être réalisée. Cependant, le "R" n'est absolument pas obligatoire. Vous pouvez "tout simplement" suivre une formation de type pharmacie hospitalière classique avec la validation de vos domaines. On devient alors monovalent, c'est-à-dire praticien hospitalier pur. Dans ce cas précis, il n'y a pas d'obligation à suivre un enseignement de M2.

L'option PIBM quant à elle, est plutôt destinée pour les internes souhaitant ouvrir leur champ de compétences et acquérir une spécialisation particulière nécessitant un stage extra-hospitalier. Plusieurs types de carrières sont en suite possibles en fonction de vos compétences et de vos envies : soit dans le public, soit dans le privé. Le privé concerne principalement l'industrie pharmaceutique.

ACTUALITES

En revanche, dans le public, il n'y a pas « que » dans les PUI qu'on trouve des pharmaciens : en vigilance, recherche clinique, assurance qualité, méthodologie, statistiques, gestion des process, gestion et groupement d'achat,... Beaucoup de débouchés existent à l'hôpital ou dans les agences et instances nationales et la filière PIBM est très bien placée pour former à ce type de carrières qui nécessitent une certaine spécialisation. PIBM permet également de faire une thèse de sciences et ainsi, tous les débouchés en recherche que ce soit dans le privé (R&D en industrie) ou dans les laboratoires publics de recherche sont envisageables.

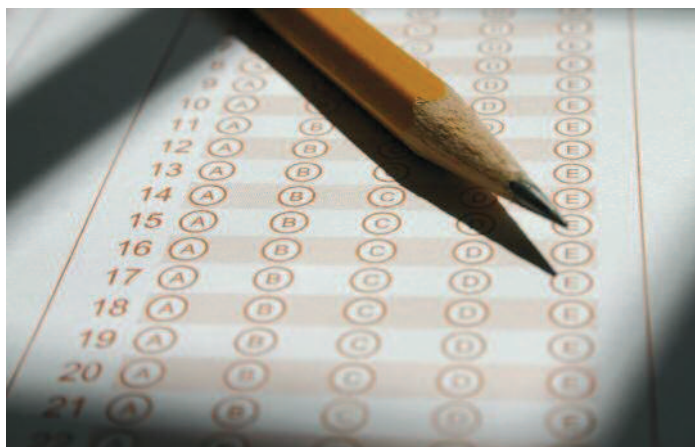
Si vous choisissez PIBM, vous ne serez donc pas bloqués en milieu extra-hospitalier ou en industrie : vous pourrez travailler à l'hôpital et passer le concours PH et même envisager une carrière H-U. En somme, un PIBM a sa place dans toutes les structures et ce à tout type de postes qui nécessitent une spécialisation. De même, avec un choix PH-PR, vous pouvez choisir de travailler dans des agences publiques (type ARS, CoReMeDiMS, AFSSAPS, DGOS...) pour différents types de métiers et de compétences recherchés.

N'oubliez jamais que vous êtes acteur de votre cursus et que chacun, avec sa motivation, son choix d'orientation et ses compétences acquises peut ré-orienter sa carrière à tout moment et/ou postuler dans des domaines différents. En effet, notre offre de formation est complète et large et laisse grand ouvert le champ des débouchés.

Nous voulions également éclaircir le « point » M2 car celui-ci constitue une source de questionnement important. Tout d'abord, les M2 recherche et professionnels n'existent plus : exit les anciens DEA et DESS, tout est regroupé sous le label M2 dans le système LMD. Seul le stage pratique est orienté soit en immersion professionnelle, soit en immersion dans une unité de recherche. Par ailleurs, notre formation constitue à elle seule une spécialisation et elle devrait être reconnue comme telle. Un M2 peut en effet apporter une double compétence si nous le souhaitons, mais ne constitue nullement une obligation pour exercer notre métier de pharmacien; a fortiori si on a gardé un cursus d'interne cohérent et ce quel que soit le débouché professionnel envisagé. En revanche c'est un prérequis incontournable pour tous ceux qui souhaitent s'orienter vers un cursus universitaire.

De plus, une réflexion est en cours actuellement pour intégrer définitivement les études de santé dans la réforme LMD afin que nous ayons enfin, à la fin de notre 5ème année, le grade de M1, voire même de M2 !

La spécialisation d'un PH-PR sera orientée vers le métier de pharmacien des PUI dont les missions sont très vastes et relativement bien connues des internes. En revanche, la spé-



cialisation d'un PIBM n'est pas orientée vers la PUI ! Mais vers quoi alors nous direz-vous ? Vers ce que vous voulez ! La difficulté est justement de le déterminer et d'orienter correctement votre cursus !

Ensuite une fois diplômé, le marché du travail peut vous réserver des surprises ! Mais n'ayez crainte, ni l'une ni l'autre des options n'est bloquante. En revanche, un ancien PH-PR sera sans doute préféré à un ancien PIBM pour un poste en PUI et un ancien PIBM aura un profil sans doute plus adapté dans d'autres spécialisations (ex : pour postuler à un poste de chef de projet en recherche clinique que ce soit en industrie ou dans un CIC).

Sachez saisir l'opportunité que vous avez de choisir !

Rappels réglementaires :

Option PH-PR :

- 1ère année obligatoirement dans les domaines,
- 6 semestres à faire dans les domaines,
- 4 domaines à valider sur les 4 années d'internat,
- aménagement du temps de travail possible pour faciliter la recherche,
- possibilité de faire 2 semestres maximum en milieu extra-hospitalier (agences, labo, industries...),

Option PIBM :

- 1ère année obligatoirement dans les domaines,
- 1 semestre en industrie obligatoire,
- tous les autres semestres sont libres (domaines, industries, agences, labo...)

Agrément = autorisation accordée lors de la commission annuelle d'agrément à un service pour accueillir un interne. Un service peut être agréé dans l'un ou l'autre des domaines.

Domaines = ce sont les 4 champs de compétences nécessaires et requis pour être convenablement formé au métier de pharmacien des PUI.

M.C, O.A.